

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 26 OCTOBRE 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVENZIONE DI FINANZIAMENTU PÈ U
FUNZIUNAMENTU DI U LOCU DI VITA PAESE DI LEGNU
GESTITU DAA " FRATERNITÉ DU PARTAGE "**

**CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE AU
FONCTIONNEMENT DU LIEU DE VIE PAESE DI LEGNU
GÉRÉ PAR LA FRATERNITÉ DU PARTAGE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion, la Collectivité de Corse soutient les structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de grande précarité.

Sur la commune d'Aiacciu, la Fraternité du partage intervient depuis plus de trente ans pour accompagner ce type de public, notamment les grands marginaux.

En janvier 2022, l'association a ouvert Paese di legnu, un lieu d'accueil à haut seuil de tolérance à destination des personnes en situation de grande marginalité.

Après un long parcours d'errance, accompagnés de leurs animaux et parfois marqués par des addictions, celles-ci refusent souvent d'intégrer les solutions d'hébergement existantes aux règles souvent trop restrictives pour elles.

Paese di legnu propose une solution transitoire entre la rue et les centres d'hébergement classiques. La démarche tient compte de la psychologie du public et du rythme auquel il accepte d'être aidé.

Un règlement, très souple et évolutif, permet de s'adapter aux problématiques rencontrées par chacun : l'alcool est toléré, les animaux de compagnie acceptés, il est possible d'alterner entre un retour à la rue et le centre d'accueil.

L'accompagnement est basé sur le libre choix des personnes d'intégrer la structure et de faire appel aux services offerts.

Pluridisciplinaires et centrés sur l'aller vers, ces services sont proposés sur place tant par l'équipe elle-même (travailleurs sociaux, accueillants, veilleurs de nuit) que par les partenaires de l'association. Ils concernent l'accès aux droits, à la santé, à l'insertion.

La configuration du lieu, combinant espaces privés et de lieux communs avec possibilité de participer à des activités, a également été pensée pour favoriser l'adhésion des personnes accueillies et leur resocialisation.

Le projet a été retenu dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt national en tant que projet expérimental s'intégrant dans la dynamique du plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2022, ainsi que de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

L'expérimentation est prévue pour trois ans et le coût global en matière de fonctionnement est estimé pour 2022 à 372 493 €.

L'association va bénéficier d'un soutien financier de la part de l'Etat, à hauteur de 300 000 € annuels.

D'autres partenaires ayant déjà soutenu le projet sur la partie investissement lors de la construction sont sollicités afin de compléter ce financement.

Ainsi, compte tenu de l'intérêt que revêt le projet en matière d'accompagnement social et de captation d'un public souvent éloigné des institutions et des dispositifs de droit commun, la Collectivité de Corse pourrait intervenir à hauteur de 15 000 €, soit 4 % du budget global.

Les crédits sont inscrits au budget : Programme 5121 - Chapitre 934 - Fonction 93428 - Compte 65748.

En conséquence, il vous est proposé :

- de fixer la participation de la Collectivité de Corse au fonctionnement du lieu de vie Paese di legnu géré par la Fraternité du partage à 15 000 € pour l'exercice 2022 ;
- d'approuver la convention de financement à conclure avec la Fraternité du partage, telle que figurant en annexe ;
- de m'autoriser à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.